COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L’an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2022

Etaient présents : Philippe VALLON, Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Romain GUILLAUME, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice,

Absent : BRUGIERE Abel

Excusé : ROUGIER Jean Remy pouvoir à Simon GOIGOUX

Secrétaire de séance : Simon GOIGOUX

**1) DELIBERATION POUR DEMANDE D’ACQUISITION DE TERRAIN A LA STATION DE CHASTREIX SANCY**

Monsieur BABUT donne la parole à Monsieur LEGUEY qui présente son projet consistant à la réalisation d’un lotissement situé à la station de Chastreix Sancy d’une superficie d’environ 12700 m². Il envisage de créer une vingtaine de lots d’une superficie d’environ 500 m².

Après délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité décide :

* De vendre environ 12 700 m² de terrain à Monsieur LEGUEY au prix de 12 € le m². A noter, la commune se renseignera quant au paiement de la TVA sur l’achat du terrain. Il est précisé que le terrain sera borné par un géomètre (aux frais de la commune). En contrepartie, Monsieur LEGUEY prend à sa charge les frais de notaire.
* D’autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**2) DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR L’AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE**

VOIR ANNEXE

3 ) **DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR L’AFFECTATION DES RESULTATS – EAU ET ASSAINISSEMENT**

VOIR ANNEXE

**4 ) DELIBERATION POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2022**

Monsieur le Maire fait le point sur le programme voirie qui peut se résumer ainsi : réfection des chemins des BORIES, HUSSAMAT et ANCE. IL informe le conseil municipal que 3 offres ont été reçues en mairie à savoir :

- RMCL pour un montant de 134 847.50 € HT

- EUROVIA pour un montant de 153 686.00 € HT

- COUDERT pour un montant de 144 362.50 € H.T.

Après délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité décide d’accepter l’offre de la RMCL et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

5**) DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D’UN COMMISSAIRE ENQUETEUR CHEMIN DU BOUSQUET**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dossier d’échange avec les Consorts GATIGNOL ( Mme Josette GATIGNOL et ses enfants : Sébastien, Tony et Cécilia :

Les consorts GATIGNOL cèdent à la commune

B 362 :: 4a 18ca

B 364 : 3s09ca

B 368 : 1a 94 ca

La commune cède aux consorts GATIGNOL

B 371 : 13a53ca

B372 : 6a94ca

Etant donné que la régularisation porte sur une voie communale, il doit y avoir une enquête publique pour le déclassement.

Après délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à établir toutes les formalités nécessaires au déclassement de la voie communale en question et notamment à solliciter un commissaire enquêteur dans ce dossier.

6) **DELIBERATION POUR DOSSIER « FRESQUES » DANS LE CADRE DES 15 ANS DE LA RESERVE**

Monsieur le Maire expose que pour les 15 ans de la Réserve, le conseil municipal est sollicité pour la mise en place de 7 fresques au prix de 1000 € l’unité renouvelable sur 3 ans qui seraient financées par le biais de l’enveloppement du Département (aide activité d’été) si cela est possible.

Après délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, décide :

* D’accepter de mettre le projet des fresques dans l’enveloppe du Département
* Précise qu’en cas de refus, le projet ne sera pas porté par la Commune.

7) **DELIBERATION POUR LOCATION SAISONNIERE A LA STATION DE CHASTREIX**

Monsieur le Maire précise que l’on a reçu une demande de location saisonnière du 8 au 13 mars 2022 et que le tarif proposé a été de 250 euros. (+ Taxe de séjour)

Après délibéré, le conseil municipal, autorise la location pour le prix de 250 euros + la taxe de séjour.